

Révision du SAGE de l'ARMANÇON

Consultation du public par voie électronique du 15 novembre 2023 au 14 décembre 2023

D'aucuns trouvent le SAGE trop contraignant!!!

Le SAGE doit impérativement être prescriptif, et précis dans ses prescriptions, faute de quoi il ne sera qu'une vague base de discussion-négociation, négociation dans laquelle les lobbies les plus puissants l'emporteront, et la dégradation de la qualité de l'eau et des quantités d'eau disponibles se poursuivra.

Je voudrais relever 3 points particuliers:

1- Le haut bassin est considéré comme moins exposé aux risques de pollution par l'activité agricole que la partie plus aval en raison de l'existence encore conséquente des prairies naturelles. Mais pour qui, comme moi, voit chaque année de plus en plus de prairies retournées et de haies arrachées, le haut bassin va bientôt rattraper les zones de grandes cultures en matière d'eau polluée.

2- Il y a une propension à la réalisation d'immenses interconnexions des réseaux d'eau potable, largement financées par l'impôt et pas seulement par le prix de l'eau (si le financement était intégralement répercuté sur le prix de l'eau, les interconnexions seraient moins vastes). Une analyse grossière permet de présenter au public ces interconnexions comme la solution aux risques de pénurie d'eau potable au cours des étés secs. **Assurément il y a dans cette politique une amélioration de la garantie d'accès à l'eau potable.**

Cependant, les longueurs de tuyaux ainsi enterrés accroissent les risques de pertes, nécessitent une surveillance plus importante, et comporte un risque d'incident ou d'arrêt des surpresseurs en cas de coupure de courant électrique lors d'un gros orage comme on peut en connaître lors des étés secs et caniculaires.

Mais surtout je crains que ces trop nombreuses interconnexions, trop vite décidées, soient un encouragement à abandonner la protection des petits captages locaux pourtant bien précieux. D'ailleurs la dégradation de qualité de certains captages locaux, qualité déclarée comme impossible à restaurer, a été présentée comme imposant l'interconnexion. Comme dans beaucoup de domaines on essaie de limiter **les conséquences du mal** (surtout si ça fait fonctionner les travaux publics) plutôt que de supprimer **les causes du mal**. La récente décision du parlement européen de ne pas contraindre l'utilisation des pesticides ne va pas faciliter le traitement des problèmes à la source (sans jeu de mots!)

3- La question de la destruction des haies et autres éléments végétalisés dépasse effectivement le domaine d'intérêt du SAGE. Mais la limitation de l'interdiction de destruction aux seuls axes de ruissellement donne un signal bien négatif quant à l'intérêt de la présence de haies, arbres, éléments végétalisés pour la biodiversité et la régulation des températures par temps de canicule. Sans compter que lorsqu'il y a destruction de haies c'est souvent en accompagnement d'un labourage des prairies naturelles.

Donc une véritable interdiction de la suppression des haies:

***freinerait la tendance aux retournement des prairies,**

***donnerait une cohérence à la politique publique de subventionnement des replantations de haies.** (faire, défaire, refaire, c'est.....)(A noter que lorsqu'on détruit ce sont des haies de 5 mètres de haut et lorsqu'on replante ce sont des alignements de 40cm de haut! cela ne produit pas immédiatement un habitat pour plantes et animaux, ni cela ne ralentit les écoulements) .



Destruction de haies et retournement de prairie dans la vallée de la Brenne

L'absence de motivation de 86% des avis des communes et collectivités sensées représenter la population est affligeante. Or je ne suis pas sûr que les citoyens ordinaires soient très nombreux à s'exprimer au cours de la présente consultation.Ce n'est pas un exercice facile pour tous.